



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quelle approche pour les PME?





DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quelle approche pour les PME?



Sommaire

Avant propos	6
Développement durable : faut-il s'engager ?	7
Des opportunités réelles pour les PME.....	12
Comment bien démarrer ?	15
S'appuyer sur la méthode de la conduite de projet.....	16
Identifier les attentes et les enjeux de son « marché ».....	17
Hiérarchiser les attentes des parties-prenantes.....	22
Mettre en place une stratégie DD.....	23
Communication externe.....	24
S'appuyer sur les aides et les outils disponibles.....	25
Des écueils à éviter.....	25
Annexes	27
Annexe 1 : Identification des enjeux DD et intégration du DD dans l'entreprise.....	29
Annexe 2 : les outils de prise en compte de la démarche DD par les PME.....	31
Annexe 3 : Les initiatives des grandes entreprises, des organisations internationales et des pouvoirs publics en matière de DD.....	33
Annexe 4 : Exemples d'actions conduites par les CCI en matière d'accompagnement DD.....	35

Avant-propos

Selon un récent sondage Louis Harris, la notoriété du développement durable a significativement progressé au sein de la société. Alors que les Français étaient 59 % à en avoir entendu parler en mai 2005, ils sont 76 % en juin 2006. En revanche, la part des individus en mesure d'en donner une définition précise reste stable à 30 %.

Rien d'étonnant à cela tant le champ de ce concept est multiple et complexe.

Cette traduction de l'anglais « sustainable development » a reçu une définition élégante de Mme Gro Harlem Brundtland, ancienne Premier Ministre de Norvège: « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. ».

Elle se traduit par une évaluation de la performance des entreprises selon trois critères: environnemental, social et économique.

Mais au-delà des définitions, la prise en compte du développement durable est rendue nécessaire par les évolutions du marché dont le rythme et les caractéristiques sont inédits.

Cette nouvelle donne constitue une innovation essentielle dans la démarche managériale de l'entreprise. En effet le chef d'entreprise ne peut assurer la pérennité et le développement de son entreprise sans écouter et comprendre sa clientèle, mais aussi son environnement et le monde qui l'entoure.

Je formule le vœu que ce document de vulgarisation destiné aux dirigeants de PME/PMI permettra de les éclairer sur les raisons et la façon de prendre en compte le développement durable au sein de leur entreprise.

Jean-Marie Busseuil, Président de la CCI de la Drôme
Membre du bureau de l'ACFCI en charge du développement durable

Développement Durable: faut-il s'engager?

Les grandes entreprises et les collectivités locales mettent de plus en plus en avant leur engagement en matière de développement durable.

Qu'en est-il des PME/PMI? Sont-elles concernées? Doivent-elles s'engager?

Les dirigeants de PME/PMI qui, par conviction personnelle et/ou anticipation d'un marché ou d'attentes nouvelles, décident d'intégrer à leur stratégie les valeurs et les pratiques du DD **sont encore peu nombreux**. On estime à quelques centaines les chefs d'entreprises de PME/PMI qui ont utilisé une méthode de prise en compte du DD.

Mais ceux qui ont franchi le pas se sentent confortés dans leurs choix. Une enquête réalisée par l'ACFCI en octobre 2006, auprès d'une centaine de PME ayant engagé une démarche DD depuis au moins 6 mois, montre que **89 % d'entre eux considèrent la démarche comme un élément incontournable du développement de l'entreprise**.

Si relativement peu de PME ont intégré le DD dans leurs activités, ce n'est pas parce qu'elles ne se sentent pas concernées par les enjeux du développement durable, mais parce qu'elles évoquent une série de freins et de contraintes: **« Je partage les valeurs du développement durable, mais je n'ai pas le temps ni les moyens d'en faire »**.

Plusieurs obstacles (surmontables) sont très souvent mis en avant:

- **Les raisons pour lesquelles il est urgent de prendre en compte le DD dans l'entreprise restent peu identifiables**, tout comme les risques encourus à ne pas l'intégrer rapidement.

Si 91,5 % des entreprises interrogées estiment qu'il est du domaine des managers de se préoccuper de ces enjeux, la plupart les considèrent comme « hors business » et agissent de manière empirique.

Enquête réalisée par l'École Supérieure de Commerce et de Management de l'Université Catholique de Lyon auprès de 9078 entreprises de Rhône-Alpes, mai 2006.

- **Le DD n'est pas perçu comme un moyen de réponse satisfaisant aux défis du court terme** auxquels les chefs d'entreprise sont confrontés: transmission de leur entreprise, pression des donneurs d'ordres, renchérissement des prix des matières premières et de l'énergie, faible visibilité sur leurs carnets de commandes, délais de paiements.

« Nos marges toujours à la baisse dans un contexte international de très forte concurrence n'autorisent pas des formalisations et structurations aussi poussées que souhaité.

S3I, Procédés d'injection

- **Le DD est considéré comme un nouveau mot** ou un nouveau concept pour décrire ce que l'on fait déjà (gestion des déchets, réduction des consommations, prévention des risques, gestion des ressources humaines) ou une notion complexe pour décrire quelque chose de simple: le DD, c'est rester dans son marché.

« C'est le propre des pionniers. Ils découvrent les difficultés au fur et à mesure et doivent tout adapter ou créer.

Thermocoax, Métallurgie

- **La prise en compte du DD au sein de la PME n'est pas aisément valorisable** auprès des partenaires de l'entreprise et peut être perçue négativement par certains clients (« mieux vaut réduire vos coûts qu'investir dans le DD »).

« Les surcoûts de ces actions ne peuvent être actuellement répercutés sur les appels d'offres publics ou privés. Je déconseillerais à une entreprise en situation précaire de trésorerie de se lancer dans une action RSE, les coûts engendrés ne sont pas amortissables à court terme.

Pollet peinture, Second œuvre BTP

La globalisation et les évolutions constantes du marché vont conduire à une recomposition de nombreux secteurs de l'économie. Dans ce contexte, pour survivre et être performantes, les entreprises, PME comprises, devront être à la fois:

- économiquement viables,
- innovantes (notamment pour se créer de nouvelles opportunités et pour améliorer les processus de production),
- économes en ressources naturelles et énergétiques,
- respectueuses de leur capital humain,
- éthiques d'un point de vue business et sociétal.

Des opportunités réelles pour les PME

La prise en compte du DD constitue un investissement qu'il ne faut pas sous-estimer, mais qui s'avère gagnant car il a pour objectif de renforcer l'entreprise pour lui permettre de survivre et de se développer.

Une organisation pour répondre aux évolutions rapides du marché

- Il est nécessaire de passer d'un management « intuitif » basé sur le court terme et la réponse aux demandes des clients, à **un management organisé et anticipatif passant par la définition et la mise à jour de sa stratégie d'entreprise**. Le dirigeant de PME n'a en effet pas souvent l'occasion de prendre le temps de faire le point sur son marché et sa stratégie.



Cette démarche a consolidé la démarche de management en interne et a permis de trouver quelques pistes dans un contexte difficile de survie du secteur textile.

STG Granier Thiebaut, Textile



- La démarche DD peut constituer un outil pour initier une (nouvelle) démarche de progrès ayant pour objectif **une amélioration de l'efficacité globale de l'entreprise**. Cela pourra se traduire par une optimisation des coûts, la mise en place d'indicateurs de performances et par une meilleure préparation aux changements nécessaires à toute organisation.

- Une organisation et des méthodes plus efficaces rendront la démarche commerciale plus percutante. **Le DD apportera une crédibilité supplémentaire par la fidélisation des clients existants**, un surcroît de confiance en l'entreprise, en ses produits et services et une meilleure adéquation aux besoins et demandes des clients.

“
Les clients sont les premiers acteurs influençant la démarche.
Millet innovation, Santé/confort
”

Un accroissement du potentiel d'innovation pour gagner des parts de marché

- Face à la concurrence, **la démarche qualité intégrant la qualité sociale et environnementale des produits et des modes de production** peut constituer un axe d'innovation prioritaire pour rester compétitif et se positionner sur de nouveaux marchés.

“
Plusieurs pays deviennent sensibles plus qu'en France à l'engagement dans le développement durable.
Numalliance, Machines Outils
”

- **Une gestion innovante du personnel** accroît le potentiel de créativité et donc les performances de la R&D. Par ailleurs, des résultats très positifs ont été observés sur la fidélisation du personnel, l'augmentation de la productivité, la diminution de l'absentéisme et du nombre d'accidents du travail.

Une anticipation des enjeux pour une pérennisation et une valorisation de l'entreprise

- **La gestion de l'information** (identification, sélection, traduction) **revêt une importance capitale dans la vie de l'entreprise**. Elle permet d'une part de limiter l'effort financier lors d'investissements obligatoires (notamment pour répondre à des contraintes réglementaires) et d'autre part de développer de nouveaux produits ou services pour de nouveaux segments de clientèle.
- Pour l'entreprise, **la tendance est à l'augmentation de la part de valeur « qualitative »** (éthique, réputation, marques, brevets, clients, capital humain, système d'information, capital environnemental, partenaires...) par rapport à la part de valeur économique « quantitative » (actif, carnet de commandes, trésorerie...).

“
Le DD, cela fonctionne comme une assurance, si l'on ne s'assure pas pour l'avenir, on risque de dépenser beaucoup plus.
Inergy Automotive System, Automobile
”

“
La prise en compte du DD au sein du management de l'entreprise permet d'anticiper et de prévenir des situations et ainsi de pérenniser l'entreprise.
Fym Profiles, Plasturgie
”

Comment bien démarrer?

S'appuyer sur la méthode de la conduite de projet

La mise en place d'une démarche DD doit par exemple commencer par un engagement et une implication forte du dirigeant et la désignation d'un chef de projet.

Ce chef de projet peut être un cadre ou un technicien directement rattaché à la direction générale et occupant les fonctions de responsable QHSE ou de directeur des ressources humaines.

Identifier les attentes et les enjeux de son « marché » (annexe I)

« La notion de « parties intéressées » a été nouvelle pour nous et les rapports que nous pouvons développer avec chacune d'entre elles nous apportent incontestablement un enrichissement, sinon financier, au moins intellectuel.

Bis Repetita, Électronique »

Il s'agit d'identifier les attentes et les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de son marché. Le « marché » est d'abord constitué par les clients de l'entreprise, mais il doit éventuellement inclure les autres acteurs susceptibles d'interagir avec la vie de l'entreprise.

Les clients

- L'écoute client fait partie des bases d'une bonne gestion de l'entreprise. Pour autant, ce n'est pas le client qui doit dicter la stratégie de l'entreprise. La diversification de ses clients, la mise en place de dispositifs de veille et l'innovation constituent des éléments de progrès sur lesquels doit se pencher le chef d'entreprise.

« La démarche nous a permis de développer notre activité, aujourd'hui, on peut estimer que 15 % de notre CA en dépend.

Blanchard Oxycoupage, Travail des matériaux »

Les actionnaires/propriétaires

- La valeur d'une entreprise ne se mesure plus uniquement sur des critères financiers, mais également sur son image et sa notoriété, la qualité du climat social, son insertion territoriale, la performance de son organisation: autant de paramètres pris en compte dans la démarche DD.

« Nous sommes passés d'une image poussiéreuse à une image de société moderne et innovante.

SCS Oray, Audiovisuel »

Les salariés

- Les entreprises sont de plus en plus confrontées à des problèmes de recrutement, de motivation et de fidélisation des compétences (industrie, BTP, tourisme, entreprises du déchet).

“
Les gens viennent vers nous, nous recevons de plus en plus de candidatures spontanées.
Louit, Mécanique”

“
La démarche a permis une remise en question de nos modes de communication et de gestions des compétences.
Cousso, Mécanique”

Les fournisseurs et sous-traitants

- La stabilité dans la relation avec les fournisseurs et les sous-traitants constitue un élément essentiel de la bonne marche de l'entreprise. Le regroupement de PME peut également être profitable pour mutualiser certaines tâches : achats, études, marketing.

La société civile: riverains, associations

- La société civile est de plus en plus attentive aux principes du développement durable, même s'il existe un décalage important entre les déclarations et les actes d'achat. Pour le chef de PME, une bonne gestion des relations avec les acteurs locaux facilite le développement et le maintien de l'entreprise dans son territoire.

“
La société civile est à prendre en compte en permanence, à plus forte raison lorsque le site est implanté près d'une zone habitée et commerciale.
Federal Mogul Operation, Automobile”

“
La société civile peut être importante dans l'acceptation d'un projet de développement.
Fromagerie des Chaumes, Agroalimentaire”

Les collectivités territoriales

- Elles mettent en place leurs propres stratégies de développement durable (il est prévu que 500 collectivités locales aient mis en place un Agenda 21 d'ici 2008) qui peuvent concerner la vie de l'entreprise. Le développement durable apparaît très souvent comme un axe prioritaire des contrats de projets État-Régions 2007-2013.

Les banques et assurances

- Certains assureurs proposent à leurs clients PME des tarifs préférentiels en contrepartie de résultats en matière de prévention des risques et de gestion de l'environnement. Le DD accroît le niveau de confiance auprès des organismes financiers.

C'est la mise en place d'un dispositif d'écoute des attentes économiques, sociales et environnementales de son marché qui constitue la base d'une démarche DD.

Hiérarchiser les attentes des parties-prenantes

Une fois les attentes de son marché et de l'ensemble de ses parties-prenantes répertoriées, il s'agit de hiérarchiser ces attentes en tenant compte de l'influence de chaque acteur sur la vie de l'entreprise.

Il ne s'agit pas de prendre en considération toutes les attentes, de tous les acteurs mais de retenir celles qui émanent d'acteurs influents ou susceptibles d'influer sur la pérennité et le développement de l'entreprise. Il est par exemple envisageable, dans un premier temps et si le marché ne le demande pas, de ne pas retenir d'attentes environnementales.

Des opérations collectives régionales ou des initiatives de donneurs d'ordres peuvent permettre de profiter d'une dynamique de groupe et de progresser par échanges de bonnes pratiques. Des exemples d'actions conduites par les CCI figurent en annexe 4.

Mettre en place une stratégie DD

*Il s'agit de définir **les actions prioritaires à mettre en place** pour répondre aux enjeux identifiés. Cette formalisation peut prendre la forme **d'un programme réunissant des actions relatives à la performance économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement.***

Comme dans toute démarche de management, ce programme comprendra le ou les responsables des actions, les délais envisagés et les moyens nécessaires, et des indicateurs de suivi :

- CA, transformation d'offres en commandes,
- turn-over,
- satisfaction des collaborateurs,
- répartition des contrats d'embauche,
- taux d'absentéisme,
- accidents du travail,
- suivi mensuel des consommations d'énergie, d'eau,
- taux de réalisation du plan d'actions...

Le dirigeant peut également accompagner cette stratégie par la définition et la communication aux salariés des valeurs de l'entreprise :

- croissance, performance, compétitivité,
- satisfaction du client,
- anticipation, innovation,
- responsabilité,

- proximité,
- équité, intégrité, transparence,
- excellence, professionnalisme,
- respect des réglementations...

Enfin, comme toute démarche qualité, il s'agit d'évaluer les actions réalisées et de modifier le plan d'actions en conséquence.

Pour de nombreuses PME, cette stratégie sera l'occasion de formaliser une réflexion menée par le dirigeant sur les forces et faiblesses de l'entreprise, les menaces et opportunités du marché sur lesquelles évolue l'entreprise.

Communication externe

N'étant pas dans la culture des chefs d'entreprises, la communication externe en matière de DD constitue un exercice délicat. À ce jour il n'existe pas de dispositifs officiels (certification, labels) susceptibles d'être utilisés pour communiquer sur sa démarche RSE. Il est conseillé au dirigeant de PME/PMI de mettre en place sa stratégie DD, de la faire vivre et de commencer par des actions de communication locale (journées portes ouvertes, presse locale).

S'appuyer sur les aides et les outils disponibles (annexe 2)

Des outils permettent de prendre en compte progressivement la démarche DD au sein de son entreprise. Ils peuvent notamment permettre d'identifier les attentes du marché et de mettre à jour sa stratégie en intégrant les aspects sociaux et environnementaux. Des exemples de tableaux d'identification de ces attentes et de ces pratiques figurent en annexe 2.

Une liste des principaux outils disponibles pour les PME/PMI figure en annexe 2.

Des opérations collectives régionales ou des initiatives de donneurs d'ordres peuvent permettre de profiter d'une dynamique de groupe et de progresser par échanges de bonnes pratiques. Des exemples d'actions conduites par les CCI figurent en annexe 4.

Des écueils à éviter

Enfin, le concept de développement durable ayant fait une apparition récente, un ensemble d'idées reçues circulent.

“
On entend tellement parler du développement durable dans la presse, à la télé que les gens ont l'impression que c'est une mode et pas quelque chose de durable.”

Mécamont Hydro, Maintenance téléportée et industrie

« Le DD est un effet de mode »

L'importance des enjeux sur lesquels repose le concept de DD fait qu'il serait une erreur de considérer que le DD est une mode passagère ou un simple concept marketing.

« Le DD, c'est l'environnement »

Le DD ne peut se limiter à la mise en place d'actions environnementales au sein de son entreprise, il s'agit bien d'une nouvelle posture de management à intégrer fondée sur une nouvelle façon d'écouter son marché.

« Le DD ne concerne pas les PME »

La prise en compte du DD ne doit pas être considérée comme une nouvelle contrainte réglementaire mise en place par les pouvoirs publics ou par les donneurs d'ordres pour faire reporter les exigences sociales et environnementales sur leurs fournisseurs. **Il doit s'agir d'une opportunité pour préparer son entreprise à son développement.** En revanche, le DD doit pouvoir se traduire de façon personnalisée dans chaque entreprise y compris dans les plus petites d'entre elles.

« Le DD, c'est une nouvelle couche dans l'édifice commercial de la certification »

La certification est considérée par certaines PME comme une contrainte imposée par les donneurs d'ordres pour accéder à certains marchés, alors que son objectif doit être de servir l'amélioration de la gestion de l'entreprise. Des travaux sont en cours sur une future norme de responsabilité sociétale ISO 26 000. Ce document serait structuré sous la forme de lignes directrices, ne serait pas certifiable et ne constituerait pas un nouveau système de management. Enfin il s'appliquerait à tout type d'organisme (pas seulement les entreprises).

Annexes

Annexe I : Identification des enjeux DD

Identification des enjeux DD: quelques exemples

	Économique	Social/Sociétal	Environnemental
Clients	Réduction des coûts, respect des délais et de la spécification des produits, enquêtes de satisfaction clients, niveau de dépendance/ nombre de clients	Exigences en matière de management de la sécurité, pour les entreprises intervenant sur les sites SEVESO	Réception de questionnaires annuels sur les pratiques environnementales
Propriétaires, actionnaires, banquiers, assureurs	Valeur patrimoniale de l'entreprise	Gestion du risque image et de la réputation de l'entreprise	Coût du passif environnemental (sols pollués...)
Salariés	Motiver et fidéliser les salariés, réduire le turn-over	Amélioration des conditions de travail, proposer une politique sociale attractive et participative	Fierté d'appartenance à une entreprise citoyenne, prise de conscience environnementale croissante des salariés
Fournisseurs et sous-traitants	Respect des délais de paiements	Pérennité et stabilité de la relation	Interdiction à venir de produits dangereux, directive RoHS, règlement REACH
Société civile, Collectivités locales	Pérennité et développement de l'activité de l'entreprise, intégration territoriale	Mise en place de clauses éthiques dans certains appels d'offres de marchés publics	Plaintes, pollutions, image dégradée de l'entreprise, existence d'un Agenda 21 local

et intégration du DD dans l'entreprise

Intégration du DD dans l'entreprise: quelques exemples

	Économique	Social/Sociétal	Environnemental
Pratiques	Optimisation des coûts	Entretiens annuels, dispositifs d'intéressement, enquête sur la satisfaction du personnel, boîte à idées, recours à une main-d'œuvre de proximité, communication interne ou externe (journées portes ouvertes)	Réduction de la consommation d'énergie et de la production de déchets (diagnostics), développement du recyclage, mise en circuit fermé des eaux de refroidissement
Management	Mettre en place un plan d'action, des indicateurs (% CA en R&D / CA total, taux de non qualité), désigner un chef de projet ou une équipe projet	Plan de formation, plan de prévention des risques professionnels, gestion des compétences, tutorat, recours à l'apprentissage et à l'alternance	Intégration de la gestion environnementale de l'entreprise dans le système qualité existant
Salariés	Favoriser l'innovation, fiabiliser l'outil de production, mettre en place des dispositifs de veille concurrentielle et réglementaire, définir et communiquer les valeurs de l'entreprise	Renforcer l'attractivité de l'entreprise pour recruter et fidéliser les compétences	Étudier la faisabilité de proposer aux clients de nouveaux services liés à l'environnement, intégration de critères environnementaux dans la conception des produits ou des services

Annexe 2 : Les outils de prise en compte

Méthodes

Des méthodes peuvent permettre de réaliser une auto-évaluation de la prise en compte du DD par l'entreprise, de bénéficier d'un pré-diagnostic par le conseiller CCI ou d'un accompagnement par un consultant extérieur.

Nom de la méthode/ outil	Objectifs	Durée nécessaire pour l'entreprise	Prix pour l'entreprise	En savoir plus
Pré-diagnostic AFNOR	État des lieux à partir d'une grille de 34 enjeux	1 journée	Autour de 1 000 €. Moins dans le cadre d'opérations collectives	www.afnor.org/developpementdurable
SD 21 000	Intégrer les enjeux du DD dans la stratégie et le management de l'entreprise (démarche de construction)	Une auto-évaluation de 1,5-2 jours accompagnée par un consultant CAP AFNOR et 5-6 journées d'accompagnement pour la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'actions	Autour de 1 500 €. dans le cadre d'opérations collectives subventionnées	www.afnor.org/developpementdurable
1000NR	Évaluer le niveau d'intégration des principes de développement durable dans l'entreprise	De 4 à 7 jours d'évaluation externe en fonction des effectifs de la PME Mise en avant des points forts et des pistes d'amélioration selon une approche de notation	À partir de 6 000 €. Moins dans le cadre d'opérations collectives	www.afaq.org
FAR/DD	Identifier les risques et opportunités de l'entreprise à partir d'une écoute de son marché et de son organisation	1/2 journée pour le diagnostic + 1/2 journée de restitution	Autour de 1 000 €. Moins dans le cadre d'opérations collectives	www.mfq.asso.fr www.acfci.cci.fr
Performance 2D	Intégrer les principes du DD dans la stratégie de l'entreprise	Une sensibilisation d'1/2 journée, 7 journées d'accompagnement par un BE et 1 journée de formation à la communication	Autour de 1 500 €. dans le cadre d'opérations collectives subventionnées	

de la démarche DD par les PME

Référentiels normatifs

Ces référentiels peuvent servir de guide ou de lignes directrices pour mettre en place un système de management ou des indicateurs sur des parties ou la totalité du champ du développement durable

Référentiels	Descriptifs
ISO 9 001 (Qualité)	Décrit les exigences requises pour l'existence d'un système de management de la qualité. Consiste à démontrer que l'entreprise fournit un produit conforme aux exigences du client et cherche à accroître la satisfaction du client par la mise en œuvre du processus d'amélioration continue. Permet la certification par un organisme tiers.
ISO 14 001 (Environnement)	Décrit les exigences requises pour l'existence d'un système de management de l'environnement. S'applique aux aspects environnementaux que l'entreprise peut maîtriser et a une influence. Permet la certification par un organisme tiers.
ILO OSH (Sécurité & Santé au travail)	Décrit les principes directeurs pour le management et la gestion de la sécurité et de la santé au travail énoncés par le Bureau International du Travail. En complète cohérence avec les textes ISO et les réglementations nationales. Peut-être utilisé pour de la certification par un organisme tiers.
SD 21 000 (Développement durable)	Décrit des recommandations pour prendre en compte les enjeux du développement durable dans la stratégie et le management de l'entreprise. Bases pour l'atteinte d'un niveau de responsabilité sociétale compatible avec les attentes des parties intéressées.
Global Reporting Initiative (GRI)	Décrit des lignes directrices pour aider les entreprises à produire des rapports sur les dimensions économiques, sociales et environnementales de leurs activités, produits et services.

Annexe 3 : Les initiatives des grandes entreprises, des organisations internationales et des Pouvoirs Publics en matière de DD

La mondialisation de l'économie a pour conséquence de poser la question de la place des États et des organisations internationales dans les modes de régulation internationaux. Dans le domaine du DD, les initiatives des entreprises se conjuguent avec celles conduites par les organisations publiques.

- La signature du protocole de Kyoto engage les États et par conséquent l'ensemble des acteurs de la société, dont les entreprises, dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre dont les éléments concrets sont la mise en place d'une bourse du CO2 ou les mesures réglementaires ou incitatives pour réduire les émissions de CO2.
- Un standard international de reporting en matière de DD a été élaboré par la GRI (Global Reporting Initiative) et même s'il s'adresse surtout aux grands groupes mondialisés, il peut fournir des éléments intéressants pour les PME/PMI.
- On assiste également à une évolution des systèmes de management type ISO pour prendre en compte les aspects sociaux et environnementaux avec l'outil SD 21 000 mis en place par AFNOR et les travaux internationaux en cours autour du nouveau référentiel de responsabilité sociétale ISO 26 000 qui devrait voir le jour début 2009.
- De grandes entreprises ont également adhéré aux principes du Global Compact mis en place par le Secrétaire Général de l'ONU.
- La loi française relative aux nouvelles régulations économiques (NRE) du 15 mai 2001 a rendu obligatoire le reporting social et environnemental pour les entreprises cotées en bourse.

Le Code des marchés publics offre désormais aux maîtres d'ouvrage la possibilité d'inscrire, dans leurs marchés, des critères de développement durable ou d'environnement.

- Enfin, on assiste en France et dans de nombreux pays à l'émergence de la notion d'investissement socialement responsable (ISR), ce qui montre que le DD touche de nouveaux acteurs de la vie économique.

Annexe 4: Exemples d'actions conduites par les CCI en matière d'accompagnement DD

Le manque de moyens humains et financiers caractérise la plupart des PME. C'est pourquoi de nombreux programmes et aides sont proposés par les CCI.

- Programmes collectifs sur la prise en compte du développement durable. Ces actions permettent de mutualiser les coûts pour l'entreprise et de bénéficier d'une dynamique de groupe favorisant les échanges de bonnes pratiques : SD 21 000 en Midi-Pyrénées, en Picardie ou en Haute-Normandie, Performance 2D en Picardie ou en Bretagne, FAR/DD dans le Var, 21 Pour durer dans la Loire, Auvergne Développement Durable pour les entreprises auvergnates.
- Organisation de séances d'informations, de sensibilisation ou de formations par les CCI de Lille, des Deux-Sèvres ou animation de clubs d'entreprises sur le thème du développement durable par les CCI de Nîmes ou de Haute-Normandie.
- Appui à la création d'entreprises et au développement économique dans les filières liées au développement durable comme dans la Drôme avec Ineed Rhône-Alpes.
- Diagnostics thématiques (environnement, sécurité, RH...) pour faire le point sur sa situation sur des aspects spécifiques du développement durable dans la plupart des CCI de France.

Vous pouvez contacter votre CCI pour connaître les actions proposées sur votre territoire.

Ce document a été élaboré par Jan-Erik Starlander et Pierre-Olivier Viac
du pôle Environnement et Développement Durable de l'ACFCI,
sous l'égide des présidents des CCI de la Drôme, de l'Essonne, de Limoges
et de la Haute-Vienne et avec l'aide de Pascal Bouquet,
étudiant en Master Développement Durable
et Organisations à l'Université Paris-Dauphine.

Nous remercions particulièrement les PME qui ont participé à l'enquête conduite par l'ACFCI
sur la prise en compte du développement durable et qui ont bien voulu accepter
de faire figurer certains de leurs propos dans ce document.

Pour toutes suggestions ou commentaires, n'hésitez pas à nous contacter:
pmedd@acfc.cci.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE